

COMMUNE DE VAUX

CONTRAT DE LOCATION De la salle de Fêtes de Vaux

Il est convenu entre :

La Commune de VAUX représentée par le Maire Monsieur Jean COMBELLES
et

Mme -Mr :

Domicilié(e) :

Téléphone :

Que la commune autorise pour la période suivante :

Date de la location :

L'utilisation des locaux suivants :

<u>Grande Salle</u>		<u>Petite salle</u>	
- sans vaisselle		- sans vaisselle	
- avec vaisselle		- avec vaisselle	

Le prix de la location est de : €

Les chèques devront être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC et datés du jour de la location comme suit :

- un chèque du montant de la location à la signature du contrat.
- un chèque de caution de 400 €.

Type de location :

Nombre de participants :

1. Le locataire prendra possession de la salle le : **Vendredi** à 14 h 00 **précises** après visite des lieux avec le responsable de la salle des fêtes qui procèdera à la remise des clés et enregistrera toutes réserves éventuelles sur l'état des lieux.
Les tables et les chaises devront être sorties et rangées par le locataire.
2. La location de la petite salle se fera à partir de 18 heures le vendredi soir (en raison du périscolaire, même si la remise des clés se fait à 14 heures). Elle doit être débarrassée et nettoyée impérativement avant 18 heures le dimanche.
3. Le matériel mis à la disposition du preneur devra être rendu tel quel :
 - La vaisselle doit être lavée et essuyée correctement.
 - Les salles balayées.
 - Les chaises et les tables lavées, empilées et rangées à leur place en respectant la disposition.
 - Les détritrus mis dans des sacs poubelles et sortis dans les conteneurs.
 - Les bouteilles emportées au collecteur de verre.

Tout devra être débarrassé et rangé pour le dimanche soir 18 H au plus tard.

L'état des lieux se fera au rendu des clés le : **Lundi** à 10 h 00.

4. Le locataire décharge la Commune de toute responsabilité pendant la durée de l'occupation. Il doit être couvert obligatoirement par une assurance de responsabilité civile et en produira la justification au nom du locataire au moment de la signature de la présente convention.

